Toulouse : l’imam d’Empalot Mohamed Tataiat arrêté et placé en rétention, Gérald Darmanin a pris un arrêté d’expulsion. Il avait été condamné pour antisémitisme (MàJ)

19/04/2024 à 15h35



19/04/2024

“Monsieur Tataiat se trouve actuellement dans les locaux de la police aux frontières, à Toulouse. Sur quelle base ? Nous l’ignorons. Il se trouverait sous le coup d’un arrêté d’expulsion, dont nous n’avons pas la copie, pris par le ministre de l’Intérieur.” Me Jean Iglesis, avocat toulousain ne cache pas sa colère ce vendredi 19 avril. “Je n’ai même pas pu le rencontrer, ni avoir copie de ce soi-disant arrêté. C’est scandaleux, à l’encontre de tous les droits de la défense !”

Iman de la mosquée d’Empalot, à Toulouse, l’iman Tataiat a été condamné par la cour d’appel de Toulouse fin août 2022 pour avoir tenu des propos jugés antisémites lors d’un prêche

devant ses fidèles prononcé en décembre 2017.

La Dépêche

31/08/2022

Quatre ans et demi après le début de l'enquête, l'Imam Mohamed Tataiat a été condamné par la cour d'appel de Toulouse à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et environ 30 000 € d'amende. Selon la justice, il a bien tenu un prêche antisémite le 15 décembre 2017, entre les murs de la mosquée située quartier Empalot, à Toulouse. Ce jour-là, il aurait incité ses fidèles à tuer les juifs dans un discours lu en langue arabe et diffusé en direct sur Youtube.

Au cours de l'enquête menée par la police, plusieurs interprètes avaient traduit ces paroles par la phrase suivante : "Le jugement dernier ne viendra pas jusqu'à ce que les Musulmans combattent les Juifs." Mais selon Mohamed Tataiat, "ce n'était pas un ordre mais un avertissement pour que les Musulmans ne participent pas à ce mouvement. Sinon ce sera la fin de l'univers. Cette phrase a été décontextualisée".

[…]

La Dépêche

30/05/2022

Mohamed Tataiat, lors d'une interruption de séance aujourd'hui à la Cour d'appel de Toulouse. Il est poursuivi pour "provocation à la haine raciale", après avoir tenu un prêche jugé antisémite en décembre 2017. ©Christophe Neidhardt

L'imam de la mosquée d'Empalot était jugé en appel ce lundi 30 mai 2022 devant la Cour d'appel de Toulouse. Il est poursuivi

pour “provocation à la haine raciale” après un prêche tenu en décembre 2017.

[…]

Du côté de la défense, on reste ferme. A l’image de Maître William Bourdon, l’un des deux avocats de Mohamed Tataiat. : “*On ne doit pas judiciariser ou criminaliser ce type de débats qui sont légitimes. On demande aux juges d’être l’arbitre de l’intensité avec laquelle les imams contextualisent ou interprètent des textes religieux très anciens qu’ils sont supposés respecter. Est-ce leur rôle ? Je ne pense pas. Certains de ces textes portent en eux des germes de violence. Mais comme la Bible, comme la Torah. Aller dans cette direction là, c’est ouvrir une pandore très dangereuse*“.

Le procureur général a requis une peine de 6 mois d’emprisonnement avec sursis, et une amende de 10 000 euros. Comme en première instance.

Le jugement a été mis en délibéré.

France3

23/09/2021

> *Ni le tribunal, ni le parquet ne semblaient connaître l article 35 de la loi de 1905 qui punit justement ce type de discours prononcé dans un lieu de culte sans que l on puisse invoquer le caractère religieux des paroles prononcées. https://t.co/FCRVul3SH2*
>
> *— Patrick Weil (@PatrickWeil1) September 23, 2021*

> *Un appel à la haine raciste et antisémite est un appel à la*

haine raciste et antisémite, qu'il s'abrite derrière un texte religieux ou non. Est-ce si compliqué de comprendre cela? Comment peut-on relaxer l'auteur de tels propos? pic.twitter.com/D4O2hJIMu0

— Raphael Glucksmann (@rglucks1) September 23, 2021

22/09/2021

Selon le jugement, le magistrat « *n'a pas à apprécier le bien-fondé d'un texte religieux* » antisémite. *(Le Canard Enchaîné)*

Propos antisémites : des magistrats "relaxe"

LE JUGEMENT va faire sensation : poursuivi pour incitation à la haine raciale contre les Juifs à la suite d'un prêche prononcé le 15 décembre 2017, Mohamed Tataï, l'imam de la mosquée En Nourr, dans le quartier Empalot, à Toulouse, a été relaxé, le 14 septembre, par le tribunal correctionnel de la même ville. Le parquet, qui avait requis six mois de prison avec sursis, a fait appel.

Devant 3 500 fidèles – dont des étudiants qui avaient filmé et posté la vidéo sur YouTube –, l'imam, qui exerce depuis trente ans, avait cité un hadith du Coran : *« Notre prophète, le grand, le vénéré Mahomet, messager de Dieu, nous dit (…) : "Le jour du jugement parviendra quand les musulmans combattront les Juifs. Le Juif se cachera derrière l'arbre et la pierre, et l'arbre et la pierre diront : Oh musulman, oh serviteur de Dieu, il y a un Juif derrière moi, viens et tue-le." »*

A quoi ce brave religieux de 58 ans ajoutait que *« la corruption morale des Israélites dans l'Histoire* [était] *nombreuse* (sic) *» : « Ils ont tué des prophètes, c'est un péché, ils ont falsifié la Torah, c'est un péché, leur adoration du veau d'or est un péché. »* Sans oublier quelques propos autour de la *« force »*, de l'*« argent »* et des *« canaux »* supposément contrôlés par les Juifs. Sympa !

Sacré texte sacré

Selon le jugement, le magistrat *« n'a pas à apprécier le bien-fondé d'un texte religieux, ce qui serait contraire, notamment, aux principes de la liberté religieuse et de la laïcité »*. Quant aux propos bienveillants sur les Juifs, prononcés en dehors du « texte religieux », ils ne sont pas retenus contre l'imam.

En clair, le jugement considère que, dès lors que des propos délictueux ont été prononcés en se fondant sur des écrits religieux, ils ne peuvent être condamnés.

Brillante vision de la laïcité !

Jérôme Canard

Le Canard Enchaîné

Rappel des faits : Le responsable religieux cite dans ce prêche un passage d'un texte musulman appelé Hadith, dans lequel les paroles du prophète seraient, selon la traduction : ***« Les Juifs se cacheront derrière les rochers et les arbres, et les rochers et les arbres diront : Ô musulman, ô serviteur d'Allah, il y a un Juif qui se cache derrière moi, viens le tuer ».***

14/09/21

«*L'infraction n'est pas caractérisée*» : le tribunal correctionnel de Toulouse a relaxé mardi un imam qui était jugé pour «*incitation à la haine raciale*» après un prêche en arabe diffusé sur les réseaux sociaux en 2017. (…)

«*Nous saluons l'indépendance d'esprit du tribunal qui a résisté à une tentative inédite de voir criminaliser le commentaire parfaitement licite d'un hadith (recueil des actes et paroles du prophète Mahomet, NDLR) par un imam respecté depuis des années*», ont réagi ses deux autres avocats, William Bourdon et Vincent Brenghart.

Le Figaro

29/06/21

L'imam algérien, qui réside en France depuis une trentaine d'années, est appelé à la barre. Venu avec un garde du corps, il est accompagné d'un traducteur et s'exprime en arabe.

La provocation à la haine à l'égard des juifs est donc parfaitement caractérisé pour le parquet qui requiert **six mois de prison avec sursis.** Il demande l'affichage du jugement aux portes de la mosquée de Toulouse, et la diffusion du jugement dans la presse régionale et nationale.

France Bleu



Mohamed Tataiat

L'affaire avait fait grand bruit. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérard Collomb, évoquant d'ailleurs à cette occasion des « propos qui incitent à la haine ».

Mohamed Tataiat (ou Tataï de son nom usuel, ndlr), l'imam de la mosquée d'Empalot, doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Toulouse, mardi 29 juin 2021.

[…]

Le responsable religieux cite dans ce prêche un passage d'un texte musulman appelé Hadith, dans lequel les paroles du prophète seraient, selon la traduction : *« Les Juifs se cacheront derrière les rochers et les arbres, et les rochers et les arbres diront : Ô musulman, ô serviteur d'Allah, il y a un Juif qui se cache derrière moi, viens le tuer »*.

[…]

La défense a prévu de plaider la relaxe. L'affaire a été audiencée sur la journée. Pour mémoire, **l'imam exerce toujours** à la mosquée d'Empalot.

ActuToulouse

05/01/21

L’imam de la Grande Mosquée, Mohamed Tataï, sera jugé devant le tribunal correctionnel.

Selon le texte sous-titré en anglais, Mohamed Tataï déclare notamment : « (Le prophète Mahomet) nous a parlé de la bataille finale et décisive : le jugement dernier ne viendra pas jusqu’à ce que les musulmans combattent les juifs ».

Face à l’émoi provoqué par la diffusion de cette vidéo, l’imam avait invoqué une « traduction pas fidèle » qui « n’est pas le vrai sens du hadith » (texte religieux) qu’il cite dans la vidéo. Il avait été mis en examen en décembre 2018.

« Le caractère opportuniste d’un tel renvoi devant le tribunal correctionnel n’échappera à personne dans un contexte éminemment politique », ont déclaré au quotidien toulousain ses avocats, Mes William Bourdon, Vincent Brenghart et Jean Iglésis

[…]

Le Parisien

[redacted]

Larousse

07/01/2018

En Lien :

La justice ouvre une enquête sur les prêches antisémites de l’imam de Toulouse

Selon la presse algérienne, l’imam de la grande mosquée de Toulouse aurait été proche du Front Islamique du Salut

Toulouse inaugure sa grande mosquée de 2800 places financée entre autres par l’Algérie et le Koweit. Elle est dotée d’une école coranique.